

Evolution du protocole sanitaire au 3 janvier 2022

Le protocole sanitaire national évolue comme suit pour les **élèves de maternelle et d'élémentaire** :

1- L'élève est cas confirmé (quel que soit le variant)

Il reste isolé pour une durée minimale de 5 jours :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques
- à partir de la date de prélèvement pour les cas asymptomatiques.

Au bout de 5 jours, l'élève peut revenir en classe si :

- il n'a plus de symptômes depuis 48 heures
- la famille présente un test PCR ou antigénique négatif.

Sans présentation d'un test négatif, la durée d'isolement est portée à 7 jours.

2- L'élève est cas contact (quel que soit le variant)

Il est alors fortement conseillé de faire réaliser de suite un test (RT-PCR naso-pharyngés ou salivaires ou antigénique). Il en découle 3 cas de figure :

- Si le test est négatif : l'élève peut réintégrer sa classe en **présentiel** dès transmission à l'école d'un résultat négatif via école directe ou en version papier.

L'élève doit réaliser deux **auto tests à J+2 et à J+4** pour permettre le maintien en classe. La famille atteste sur l'honneur de la réalisation effective de ces tests par mail directement auprès de l'enseignant.e.

- Absence de test : **l'élève reste isolé 7 jours** et poursuit ses apprentissages en **distanciel**.
- Si le test est positif : l'élève cas contact devient alors **cas confirmé** (penser à prévenir de suite l'établissement) et reste alors **isolé durant 5 jours (ou 7)** comme mentionné au paragraphe 1.
- La continuité pédagogique reste assurée dans ces cas de figure.

Ce qui n'évolue pas à compter de ce lundi 3 janvier :

- Bien que le port du masque devienne obligatoire à partir de 6 ans dans certains lieux publics, il reste jusqu'à nouvel ordre prohibé à l'école pour les élèves de maternelle.
- Il n'est toujours pas permis en niveau 3 du protocole national de répartir les élèves dans une autre classe en cas d'absence d'un enseignant non remplacé. Dans ce cas, la classe est

alors fermée sans accueil des élèves concernés. La continuité pédagogique est alors assurée dans la mesure du possible.

Natation scolaire

Sous réserve que les centres aquatiques restent ouverts, les séances de natation scolaire sont maintenues.

En vous remerciant d'avance pour le respect de ces mesures de protection prescrites par les autorités sanitaires, je vous souhaite à toutes et tous une belle année 2022.

Yann Celton, Chef d'établissement